

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-09-25-017
Séance du 25 septembre 2024
Date de convocation : 18 septembre 2024
Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	R. BERTRAND
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : Subvention exceptionnelle association SOLEDANSIA

Rapporteur : Christian GUILLEMOT, premier Adjoint

SOLEDANSIA, association montluiste naissante et promouvant la danse à travers le spectacle vivant en milieu rural, propose ses évènements sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côtière. Elle vise tous les publics, souhaite inclure la jeune génération et se rend dans les lieux de vie des publics ne pouvant pas se déplacer.

Son spectacle inaugural « la danse est le langage caché de l'âme » aura lieu le 28 novembre 2024 à l'EHPAD de Montluel.

Aussi est-il proposé à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association SOLEDANSIA, afin d'encourager cette initiative locale.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accorder à l'association SOLEDANSIA une subvention d'un montant de 200 €,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024
- D'autoriser Madame la Maire à mandater cette subvention.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-017-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-017-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024